

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

RENOVALYS 2

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 15 403 920 €.
Siège social : 12, rue Médéric, 75017 Paris.
529 995 003 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Les associés de la SCPI RENOVALYS 2 sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 6 novembre 2017 à 10 heures, chez Advenis Investment Managers, 12, rue Médéric – 75017 Paris,

Qui sera appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre extraordinaire :

- I. Approbation du transfert de la SCPI à la société de gestion Advenis REIM
- II. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités

Les associés de RENOVALYS 2 seront appelés à voter sur le projet de résolutions suivant :

Première résolution — L'assemblée générale extraordinaire approuve le transfert de la SCPI de la société de gestion Advenis Investment Managers à la société de gestion Advenis REIM, sous réserve de la condition suspensive de l'obtention de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers par ladite société.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir à la société de gestion, à compter de l'obtention de l'agrément, pour modifier l'article 12 « Nomination de la société de gestion » des statuts en conséquence.

Aucune autre modification ne sera apportée aux Statuts de la SCPI.

Deuxième résolution — L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la société de gestion ou toute autre personne qu'il aura entendu se substituer, et porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder à toutes formalités légales nécessaires.

1704746